

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 octobre 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-658 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement pour agrandir les débarcadères pour personnes à mobilité réduite existants dans l'arrondissement d'Outremont »;

AO-659 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. - Secteur 142 – L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le tronçon des avenues Bloomfield et Champagneur entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171).

AO-660 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* - L'objet du règlement vise à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances sur les rues piétonnes. ».

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 15 octobre 2024

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate